

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-7-1-5

Séance du vendredi 15 mai 2009

### **PREMIERE PROMOTION DE 2009 DE LA MEDAILLE DE LA VIE ASSOCIATIVE DU CONSEIL GENERAL**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 97/1-816 du 9 décembre 1996 du Conseil Général portant création de la «Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin»,
- VU la délibération n° 2003/I-802/1 du Conseil Général du 5 décembre 2002 donnant délégation à la Commission Permanente pour modifier le règlement relatif à la Médaille de la Vie Associative du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

décerne la Médaille de la Vie Associative du Conseil Général du Haut-Rhin aux candidats de la première promotion de l'an 2009, dont la liste est jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions